



 DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :
 DCM_201109_002**

OBJET : Cap vers la ville intelligente -
 Mise en œuvre d'une plateforme e-
 commerce des commerçants et artisans -
 Approbation du projet et du plan de
 financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte
 rendu de cette délibération a été affiché
 à la porte de la Mairie, le : 23 NOV. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	33
Procuration	3
Votants	36
Abstention	0

Le Maire
 L'élue déléguée
 Lucette COURTOIS



L'an deux mille vingt , le neuf novembre à 17h25, le
 conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
 session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous
 la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD
 Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX
 Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ;
 MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ;
 COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ;
 LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ;
 FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ;
 HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE
 Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ;
 DAMOUR Colette ; MOREL Manuela ; COLLET
 Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET
 Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ;
 FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ;
 LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel
 LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par HOAREAU
 Sylvain
 K/BIDI Virginie représenté(e) par GUEZELLO Alin

Absents

AUDIT Clency ; NASSER Haïfa ; DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
 Code général des collectivités territoriales, à l'élection
 d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur VIENNE Axel, 5ème adjoint, a été désigné à
 l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces
 fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 9 novembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_201109_002

OBJET : Cap vers la ville intelligente - Mise en œuvre d'une plateforme e-commerce des commerçants et artisans - Approbation du projet et du plan de financement

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Avec le programme «Action Cœur de ville», la Ville de Saint-Joseph s'est engagée dans une démarche de développement de son attractivité, notamment au travers des axes 2 - favoriser un développement économique et commercial équilibré, et 6 - faire de Saint-Joseph un centre-ville connecté.

La Ville a d'ores et déjà initié une stratégie d'accompagnement de l'activité commerciale avec notamment le programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la modernisation des boutiques.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire et pour tenir compte des comportements des consommateurs qui s'orientent de plus en plus vers le e-commerce, il est nécessaire pour les commerçants et artisans :

- de s'adapter à cet environnement commercial en mutation,
- et d'améliorer la qualité de service rendu aux consommateurs.

I/ Le projet de plateforme e-commerce

Pour soutenir l'activité des commerçants et artisans, la Ville entend poursuivre son action engagée depuis quelques années en matière de numérique en accompagnant les commerçants et artisans dans la mise en œuvre d'une plateforme type marketplace (multi-vendeurs) pour une période de un an.

La plateforme doit aider le commerce physique traditionnel à se doter des mêmes outils que le commerce actuel, l'omnicanal. Le commerce physique peut ainsi créer son site internet, commercialiser ses produits et les expédier, proposer des services de click & collect. Mais tout seul, il reste faible face aux grands acteurs du e-commerce et du commerce physique.

La solution proposée est de recréer sur internet la place de marché que constitue naturellement un centre-ville. Les différents commerces proposent leurs produits sur une marketplace numérique. Le consommateur peut utiliser une adresse unique, la marketplace locale, lui permettant de se renseigner sur des produits, de les commander, de les récupérer, de se faire livrer.

Elle s'adresse en priorité aux commerces du centre-ville mais n'exclut pas pour autant les commerçants et artisans installés sur le territoire communal et les producteurs locaux. Il s'agit ainsi d'un site web fédérateur des commerces et artisans de la ville.

Les principales caractéristiques de la plateforme digitale :

- Site e-commerce avec paiement en ligne sécurisé (PayPal, paylib, MasterCard...),
- Achat groupé multi-commerce ; le client doit pouvoir ajouter plusieurs articles de différents magasins dans un seul et même panier avec un paiement unique,
- Réservation de services marchands,
- L'utilisateur doit pouvoir entrer un code PROMO,
- Gestion parcours clients : Choix de la méthode de retrait ou de livraison du produit,
- Gestion référencement site internet et gestion campagnes e mailing client.

Un plan de formation à destination principalement des commerçants accompagnera la solution numérique de même qu'un service après-vente.

II/ Coût prévisionnel du projet

Dans le cadre du programme «Action Cœur de ville», la Banque des Territoires propose une aide au financement d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du centre-ville.

Le coût de mise en œuvre de cette plate-forme e-commerce est estimé comme suit :

Coût prévisionnel € (durée 1 an)	
Cap vers la ville intelligente : Mise en place plateforme e-commerce	25 000,00
TVA (8,5%)	2 125,00
Total TTC	27 125,00

III/ Plan de financement

Dans l'optique de solliciter le soutien de la Banque des Territoires, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Montant du projet (HT)	25 000,00 €
Banque des Territoires (80 %)	20 000,00 €
Commune de Saint-Joseph (20%)	5 000,00 €
Commune de Saint-Joseph – TVA (8,5%)	2 125,00 €
Montant de l'opération (TTC)	27 125,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel relatifs à la mise en œuvre d'une plateforme e-commerce des commerçants et artisans présentant un coût total de 27 125,00 € TTC dont une participation communale à hauteur de 7 125,00 € (5 000,00 € HT + 2 125,00 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 33

Représentés : 3

Pour : 36

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .-

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel relatifs à la mise en œuvre d'une plateforme e-commerce des commerçants et artisans présentant un coût total de 27 125,00 € TTC dont une participation communale à hauteur de 7 125,00 € (5 000,00 € HT + 2 125,00 € de TVA).

Montant du projet (HT)	25 000,00 €
Banque des Territoires (80 %)	20 000,00 €
Commune de Saint-Joseph (20%)	5 000,00 €
Commune de Saint-Joseph – TVA (8,5%)	2 125,00 €
Montant de l'opération (TTC)	27 125,00 €

Article 2.-

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

L'élue déléguée

Lucette COURTOIS

